

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons la nouvelle organisation liée aux transports scolaires pour les demi-pensionnaires.

Pour les collégiens, les cours se terminent vers 12 h 45 le mercredi matin.

Les cars	N° 32 et N° 33 passent à 12 h 55
Le car	N° 17 passe à 12 h 55
Le car	N° 6 passe à 13 h 05
La navette	N° 16 passe à 12 h 50

Par conséquent, les élèves demi-pensionnaires ne pourront pas déjeuner à Angreviers le mercredi midi s'ils rentrent chez eux l'après-midi.

Toutefois les demi-pensionnaires qui sont inscrits aux activités du mercredi après-midi resteront déjeuner avec leurs camarades internes (coût annuel 90 €).

Le mercredi après-midi se décompose comme suit :

13 h 45 – 14 h 30	étude
14 h 45 – 16 h 15	1 ^{ère} activité
16 h 15 – 16 h 45	goûter
16 h 45 – 18 h 15	2 ^{ème} activité

activités diverses (football, VTT, kayak, multimédia, C.D.I., ludothèque, tri-sports, musculation, tennis de table, boxe, etc...) en fonction des demandes et des possibilités.

Le retour en famille est sous la responsabilité des parents (pas de cars scolaires le mercredi soir).

Les familles des demi-pensionnaires qui souhaitent inscrire leur fils aux activités du mercredi après-midi, peuvent prendre contact avec Mme ORIEUX à l'accueil au 02 40 06 91 67, et nous retourner le coupon ci-dessous.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

----- ✂ -----
Merci de bien vouloir inscrire mon fils _____ en classe de _____ aux activités du mercredi après-midi.

Cette prestation sera facturée avec les frais de scolarité trimestriels.

Date et signature